

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le seize mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ.

Secrétaire de séance : Christelle CAZAL-MASTROIANNI

NOMBRE

Conseil d'Administration	(15)
Présents	(10)
Votants	(12)

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ – DOSSMANN – DUSCH – PICCININI – FOURNIER – WITZ

MM. CUERONI – GASPARELLA – FERRI – MERTES

ETAIENT ABSENTS

**EXCUSES : MME PALAMAR
MM. MULLER – WILVERT**

ETAIENT ABSENTS : MMES BANDURSKI – GERVILLE

**ONT DONNE PROCURATION : Madame PALAMAR Liliane à Madame WXITZ Yvette
Monsieur WILVERT Emmanuel à Madame DOSSMANN Patricia**

CONVOQUES LE 08 MARS 2022

03/2022 - OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET GENERAL

Conformément aux dispositions de l'article 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a tenu le rapport d'orientation budgétaire du budget général pour l'année 2022.

Extrait certifié conforme,
MARANGE-SILVANGE, le 16 mars 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président



[Signature]

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220316-03_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le seize mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ.

Secrétaire de séance : Christelle CAZAL-MASTROIANNI

NOMBRE

Conseil d'Administration (15)
Présents (10)
Votants (12)

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ – DOSSMANN – DUSCH – PICCININI –
FOURNIER –WITZ

MM. CUERONI –GASPARELLA - FERRI – MERTES

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MME PALAMAR
MM. MULLER – WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MMES BANDURSKI – GERVILLE

ONT DONNE PROCURATION : Madame PALAMAR Liliane à Madame WXITZ Yvette
Monsieur WILVERT Emmanuel à Madame DOSSMANN Patricia

CONVOQUES LE 08 MARS 2022

04/2022 - OBJET : - ADMISSION EN NON VALEUR

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration, d'une créance irrécouvrable. Elle précise que la somme admise en non-valeur s'élève à 30 €.

Une personne, cliente du service de transport « Le Baladeur » - Régie 14, avait émis un chèque d'un montant de 30 € pour l'achat de cartes afférentes à ce dernier. Le chèque en question a été égaré et donc n'a pu être mis pour encaissement. Du fait des événements, l'intéressée, a refusé de s'acquitter à nouveau de cette somme. Un titre avait été émis à son encontre. Le paiement n'a jamais pu être honoré.

Le C.C.A.S. doit se prononcer sur l'admission en non-valeur du montant et son inscription en dépenses (article 6541 – Créances admises en non-valeur) du budget en cours.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** que la somme d'un montant de 30 € due par la personne redevable, soit admise en non-valeur.
- **D'INSCRIRE** à l'article 6541 du budget général en cours la dépense correspondante.

Extrait certifié conforme

Marange-Silvange, le 16 mars 2022

Christine ZIMMER-HEITZ

Vice-Présidente du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/04/2022

Application agréée E-legalite.com

39_DE-057-265702696-20220316-04_2022-DE